

ATTESTATION DE CONTRÔLE PERIODIQUE

Technicien chaudière agréée	RIT : <input type="checkbox"/> Société : <input checked="" type="checkbox"/> Particulier
Nom: <u>Bergling Yannike</u> N° d'identification: <u>10573436</u> Société : Bulex Services S.A. N° de TVA: 0838 048 920 Rue: Golden Hopestraat N°:15 CP: 1620 Commune: Drogenbos Tel: 02/431 80 Email: Date d'exécution: <u>30/06/2014</u>	Nom: <u>Bergling Yannike</u> Rue: <u>De Mot</u> N°: <u>20-22</u> CP: <u>1040</u> Commune: <u>ETTERBEEK</u> Tel: Email:



SAUNIER DUVAL
Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos
Tel: 02/431.80.00
Fax: 02/431.80.09
www.bulex.be
info@bulex.be
TVA : BE 407.174.623

30/06/2014

N° B430304

 Temps de travail de :
11:25 à 12:40

-----Utilisateur-----

 Numéro client : 300017977
Bergling Yannike app A1
Rue De Mot 20-22/3 Etage 1
1040 Etterbeek
Etterbeek
0478882951
0477346690
022306072

-----Facturé-----

 Bergling, Yannike
Rue De Mot 20-22/1 rch
1040 Etterbeek
Etterbeek
BELGIQUE / BELGIË

 Type de Contrat: C8
N° de contrat: 10059263
22/10/2013 -> 21/10/2014

-----Détails appareil-----

 Date Install: 22/10/2009
Année du bâtiment: 1970
Numéro série:
21093300100041613100009817N
7
Type d'appareil:
Thermomaster (Combi) F 25 E

---Rapport de travail---

- L'aération contrôlée.
- Le tirage de la cheminée contrôlé.
- Raccordement de gaz contrôlé.

CARACTERISTIQUES DE LA CHAUDIERE

Chaudière	Brûleur
Type: <input checked="" type="checkbox"/> Unit <input type="checkbox"/> Non Unit	Type: <input type="checkbox"/> Atmosphérique <input checked="" type="checkbox"/> Prémix <input type="checkbox"/> A
Monté en <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> à conduits concentriques	Brandstof: <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Porpane
A condensation: <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre:
Plaque signalétique: <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente	<input type="checkbox"/> Mixte (Gaz naturel - Ga
Marque: <u>Bulex</u>	Plaque signalétique: <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Pr
Type: <u>Thermomaster F25E</u>	Marque:
Année de Fabrication: <u>2009</u>	Type:
N° de série: <u>21093300100041613100009</u>	Année de fabrication:
Puissance nominale (kW): <u>20,6 kW</u>	N° de série:

 Adresse ou se trouve la chaudière:
Etage 1

 Type de système de chauffage: Type 1 Type 2

NETTOYAGE ET VERIFICATION DU SYSTEME D'EVACUATION

Ramonage du système d'évacuation en pression en dépression
Mesure de tirage (valeur absolue): Pa
Présence anormale de condensation dans les conduits d'évacuation des fumées: O

NETTOYAGE ET VERIFICATION DE LA CHAUDIERE

 L'état général de la chaudière est-il en ordre? O
Remarques:
 Les dispositifs de sécurité sont-ils en ordre? O
Remarques: Soupape sécurité, sonde ionisation

Nettoyage rampe du brûleur atmosphérique Nettoyage du brûleur air pulsé (ventilateur)
 Nettoyage de l'échangeur Vérification de l'étanchéité du circuit des fumées

Vérification du système d'évacuation des condensats

VERIFICATION DES EXIGENCES POUR LA CHAUDIERE
MESURES INITIALES

		Petite allure				Grande allure	
		Début de plage	25%	50%	75%	100%	
Brûleur non modulant							
Brûleur modulant							
Température d'eau °C						65.	
Uniquement combustible liquide	Gicleur	Marque + type					
		Débit Gal/h					
		Angle degré					
	Pression de la pompe bar						
	Indice de fumée Bacharach						
Dépression de la cheminée Pa						/	
Concentrations	O2 %					7,1	
	CO2 %					7,8.	
	CO mg/kWh					7.	
T° des gaz de combustion °C						46,5	
T° de l'air de combustion (ta) °C						27,1.	
T° nette (tg-ta) °C						19,4	
Rendement de combustion %						98,9	

1. Les orifices pour la mesure sur les gaz de combustion sont-ils présents? oui Non

Remarques:

2. Remarques sur les exigences relatives à la combustion et à l'émission des chaudières en fonctionnement (voir tableau ci-avant): oui Non

..... Répond aux exigences

3. La modulation de puissance de la chaudière répond-elle à l'exigence de la réglementation chauffage PEB? oui Non

Remarques :

4. Le tirage de la cheminée à laquelle est raccordée la chaudière est supérieur ou égal à 5 PA? oui non

Remarques:

5. Ventilation du local du chauffe:

Le local de chauffe a été construit ou rénové (travaux aux parois) après le 01/01/2011.

Le local de chauffe a été construit avant le 01/01/2011 et n'a pas été rénové (travaux aux parois) après le 01/01/2011. Dans ce cas, le non respect des normes citées ci-dessous n'entraîne pas une non-conformité pour la réglementation chauffage PEB. Néanmoins, en cas de danger pour l'utilisateur ou pour des tiers, le professionnel agréé doit prévenir les personnes citées en fin du formulaire.

Le local est-il conforme aux normes NBN B 61-001, NBN B 61-002, NBN D 51-003, NBN D 51-006 en matière d'amenée et d'évacuation d'air? oui non

Sinon, une note justificative pour un délai supplémentaire de mise en conformité est jointe à l'attestation? oui non

Remarques:

6. Le système d'évacuation des gaz de combustion et d'amenée d'air est-il étanche?

Remarques: oui non

DECLARATION DE CONFORMITE

L'ensemble chaudière & dispositif de ventilation et d'évacuation des gaz de combustion est conforme à la réglementation chauffage PEB:

oui non

DEFAUTS ET MESURE A PRENDRE

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

.....

Défauts qui ne peuvent pas être éliminés pendant cette intervention:

.....

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

.....

La feuille de route est-elle présente?

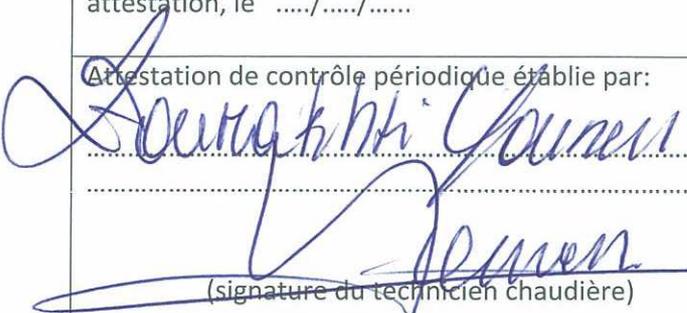
oui non

Si NON, établissement de la FEUILLE DE ROUTE!

Prochaine intervention:

- Prochain contrôle périodique à réaliser au plus tard le 30.6.2017
- Prochain contrôle périodique de mis en conformité à réaliser dans les 5 12 mois à dater de cette attestation, le / /

Attestation de contrôle périodique établie par:


(signature du technicien chaudière)

Attestation de contrôle périodique reçue par:

Nom: MICHAELI, Alain

Qualité: Locataire


(signature)

En cas de non-conformité, une copie de cette attestation doit être renvoyée à Bruxelles Environnement par le professionnel agréé qui a réalisé le contrôle :

Par courrier: Bruxelles Environnement , Département Chauffage et Climatisation PEB, Gulledelle 100, 1200 Woluwe Saint Lambert,

Par fax: +32 2 563 41 21 , à l'attention du Département Chauffage et Climatisation PEB

Par email: attestations_chauffagePEB@ibgebim.be